

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Questions à débattre

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Halifax-East Hants (M. McCleave)—La Gendarmerie royale—L'engagement de mouchards—Les déclarations du père et du fils Eadie; le député de Selkirk (M. Rowland)—La fiscalité—Les droits successoraux et l'impôt sur les dons—Les projets du gouvernement—La réponse à la requête des provinces; le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall)—L'expansion économique régionale—Les ententes avec la Nouvelle-Écosse.

* * *

• (4.40 p.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'ai pensé que les députés aimeraient savoir que nous nous proposons de désigner jeudi comme jour prévu pour l'opposition et qu'il convenait d'en informer la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous croyons que vous avez bien fait.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité, sous la présidence de M. Honey, reprend l'étude du bill C-259, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, à effectuer certains changements et à introduire certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi, présenté par l'honorable M. Benson.

M. Noble: Monsieur le président, je voudrais d'abord faire quelques remarques préliminaires. Lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir il y a trois ans, un climat d'excitation et de curiosité régnait dans l'ensemble du pays. Aucun d'entre nous, j'en suis persuadé, n'y était insensible. Après son centenaire, le Canada devait apparemment connaître un tournant. Le parti libéral s'était donné un nouveau chef, un nouveau style, tout un nouveau gouvernement. Ou c'est ce qu'il semblait. De nouvelles expressions se faisaient entendre: démocratie directe, la société juste, le fédéralisme coopératif, la politique nouvelle. Ma foi, ces expressions n'étaient pas vraiment nouvelles, étant d'usage courant depuis quelque temps. La différence, c'est qu'on s'en servait maintenant comme slogans politiques et c'est ce qui les parait de nouveauté et de mystère. Naturellement, nous étions tous avides de savoir comment ces expressions se concrétiseraient en actions. Et nous voici, monsieur le président, trois ans plus tard, à étudier un bill sur la réforme fiscale, un bill sorti du Livre blanc, qui avait échoué et gâché la démocratie de participation. Le présent bill ne peut être décrit comme étant une réforme parce qu'il ne répond pas aux besoins d'une société juste, il dissimule simplement pendant quelques années les injustices les plus flagrantes qui existent

actuellement. C'est un bill dont la lecture est tellement difficile et il cache tellement bien ses intentions qu'il a une odeur rance de vieilles politiques. C'est un bill qui constitue un défi même au concept le moins généreux de fédéralisme coopératif.

Comme d'autres membres du comité parleront de nombreux aspects différents de ces questions, je me bornerai, cet après-midi, à traiter des relations fédérales-provinciales. Naturellement, je ne veux pas laisser entendre que celles-ci constituent des questions distinctes—ensemble, elles forment, disons, une cape qui couvre l'arrogance du gouvernement actuel. Mais pour mieux les faire ressortir, j'aimerais mettre l'accent sur certains aspects particuliers qui revêtent une très grande importance pour les provinces.

De la manière dont il a assailli l'économie nationale au cours des trois dernières années, le gouvernement a non seulement aggravé l'état des économies provinciales, mais sérieusement comprimé leurs possibilités de résoudre leurs problèmes. Chaque fois que le gouvernement fédéral intervient lourdement dans l'économie, les provinces en subissent les conséquences et ont plus d'assistés sociaux à secourir. Il est vraiment révoltant que ce bill fasse si peu de cas des provinces et des difficultés économiques dans lesquelles le gouvernement les a plongées.

Il devient de plus en plus urgent de coordonner la politique fiscale du gouvernement fédéral avec celles des provinces et des municipalités. Les dépenses municipales et provinciales, prises ensemble, augmentent à un rythme beaucoup plus rapide que les dépenses fédérales. Il ne suffit plus de traiter à la légère l'écart entre les revenus et les dépenses des provinces en prétendant qu'elles n'ont qu'à prélever leurs propres impôts pour combler la différence.

Si le gouvernement s'intéresse vraiment à une imposition plus rationnelle et plus juste, il doit tout d'abord reconnaître que tous les impôts proviennent finalement des mêmes contribuables. En deuxième lieu, à part l'impôt sur le revenu, les recettes provinciales viennent de sources beaucoup plus régressives. La majoration des taxes de ventes et des impôts fonciers accablent lourdement les groupes à revenus modestes que le gouvernement fédéral prétend si hypocritement aider. Troisièmement, chaque fois que le gouvernement modifie la structure fiscale fédérale, les recettes provinciales s'en ressentent immédiatement. Il n'est que sensé, pour des raisons d'ordre économique et politique, de consulter les provinces et de collaborer avec elles en matière de fiscalité. Pourquoi alors, monsieur le président, le gouvernement n'a-t-il pas agi ainsi?

Peut-être le gouvernement fédéral ne se soucie-t-il pas du fait qu'il a poussé les gouvernements provinciaux à un tel degré d'exaspération qu'ils devront établir leurs propres régimes fiscaux autonomes. Voilà un excellent argument à présenter lors d'une campagne électorale par le parti libéral qui croit être le seul instrument d'unité nationale. Après avoir laissé ce morcellement se produire par sa propre incurie, il pourrait promettre aux électeurs canadiens de remettre à leur place les gouvernements provinciaux.

L'ex-premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, a déclaré que le projet de loi sur la réforme fiscale ne tient pas compte de la position des provinces et des municipalités dans le contexte fiscal. Il a préconisé un ensemble de réformes fiscales et sociales entièrement unifiées et coordonnées. Un tel programme exigerait du temps et du travail et aussi du courage, non parce que les provinces ne